

E.D.F. retarde de cinq ans la construction du barrage de Saint-Geniez

Pour le Président Jean-François Poncet, le Conseil d'Administration de l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique et pour le Développement Touristique du Bassin du Lot, qui s'est tenu le 6 janvier à Cahors, est « historique ».

Une nouvelle convention liant l'Entente et E.D.F. a été approuvée à l'unanimité moins deux voix aveyronnaises (M. Miquel, Conseiller général de Saint-Geniez d'Olt a voté contre, M. Blanquet, Conseiller général de Campagnac, s'est abstenu).

Aux termes de cette convention E.D.F. retarde la construction du barrage de Saint-Geniez qui pourrait ainsi devenir le barrage de l'an 2000. Mais l'Entente reçoit l'eau qu'elle demandait dès le 1^{er} juillet 1989, soit avec 6 ans d'avance sur le planning prévu. Le département de l'Aveyron quant à lui, obtient des contre-parties sur les lacs touristiques et des assurances sur la taxe professionnelle.

M. Jean-François Poncet ne cache pas sa satisfaction. M. Puech, Président du Conseil général de l'Aveyron, non plus.

M. Jourdet, Directeur-adjoint d'E.D.F., responsable national des aménagements hydrauliques, était venu à Cahors apporter sa caution à la nouvelle convention. Il s'est contenté de souligner que le nouvel accord respecte les intérêts de tous et qu'E.D.F. a tenu tous ses engagements.

« Nous avons été surpris — le mot est plutôt faible — quand E.D.F. est venu nous voir pour reporter de 5 ans la construction du barrage de Saint-Geniez d'Olt » déclare M. Poncet qui évoque dix ans de « péripéties » et un « changement révolutionnaire » alors que tout semblait bouclé.

C'est M. Poncet qui annonce lui-même les arguments d'E.D.F. : production trop élevée d'électricité (et aussi meilleur comportement que prévu du parc nucléaire et baisse du prix du pétrole).

Dès lors, la problématique de l'Entente a été de supprimer tous les inconvénients engendrés par le retard de la construction du barrage : garantie de l'eau, problème du financement (les PIM seront finis avant que ne commence la construction... et ils entraîneront dans le montage), problèmes des « compensations » aveyronnaises.

Les négociations ont été confiées au Directeur de Cabinet de M. Faure, Ministre de l'Équipement, M. Besse, ancien Préfet du Lot. La dimension ministérielle a beaucoup compté dans le résultat, reconnaît aujourd'hui M. Poncet.

On est arrivé à un accord. L'Entente a voulu le « verrouiller » au maximum. Pour obliger E.D.F. à tenir parole, n'hésitent pas à dire MM. Faure et Poncet. Chat échaudé craint l'eau chaude... Aujourd'hui M. Poncet peut déclarer : « à partir de maintenant, on est neutre... si E.D.F. ne veut pas faire le barrage... Notre problème, c'est le débit de l'eau... Il y a dix ans, on aurait pris un tel accord ».

Peu de commentaires du côté E.D.F. Certains s'interrogeant sur ses réelles intentions futures, M.

Journet expliquera : « ce n'est pas une remise en cause, mais un décalage... la solution à terme c'est la construction du barrage ».

M. Puech estime que le nouvel accord est tout à fait acceptable par le Conseil général de l'Aveyron. Le jour même, il est allé l'expliquer aux maires concernés.

LES TERMES DE L'ACCORD E.D.F. - ENTENTE

— Les procédures de D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) et de demande de concession continuent. La Déclaration d'Utilité Publique devrait intervenir en juin 1989.

— A partir du 1^{er} juillet 1989, EDF met à disposition de l'Entente Interdépartementale l'eau nécessaire pour maintenir à Entraygues aval, du 1^{er} juillet au 30 septembre, un débit minimum instantané de 12 m³/s., dans la limite d'un volume annuel maximal de 30 millions de m³ et ce, chaque année, jusqu'à la fin de la concession de cet aménagement (période généralement longue, de l'ordre de 70 ans ou plus).

Pour obtenir l'eau nécessaire E.D.F. destockera le barrage de Castelnau-de-Mandailles et, en complément, le barrage de Sarrans.

— La construction du barrage principal de Saint-Geniez d'Olt et de l'usine hydro-électrique (à objectif hydraulique et électrique) est reportée de 5 ans : les études seront réalisées en 1994-1995, les travaux se dérouleront en 1996-1999.

Il a souligné que le projet de développement économique de la vallée voulu par l'Entente reste à l'ordre du jour.

Le Conseiller général de Saint-Geniez ne change pas d'avis. Il reste opposé au barrage. Il n'abandonne pas le combat. A Cahors, il a rappelé le référendum et le désenclavement routier.

Position plus nuancée de M. Blanquet, qui se réjouit de la décision d'E.D.F... en espérant que le report sera sine die ! Il ne manque pas l'occasion de le souligner : voilà qui prouve que la solution du destockage était et reste possible ! Une dernière demande : les gens ne peuvent vivre dans l'incertitude, la décision doit être claire et nette.

Parmi les autres dossiers évoqués par le Conseil d'Administration de l'Entente à Cahors : l'état du Lot après la pollution de Vieille-Montagne et la promotion touristique de la Vallée du Lot.

Lire dans notre prochain numéro.

Y. PUECH

Le coût prévu n'engendrera pas de nouvelles charges pour les collectivités locales : 328 millions de francs (francs 1988), dont 110 millions à la charge de l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot, que le financement européen des PIM puisse ou non être maintenu.

Un nouveau report de la construction du barrage ne pourra être obtenu qu'après accord de l'Entente Interdépartementale.

— La construction par E.D.F. des deux petits barrages (un en amont, un en aval, à objectif essentiellement touristique) est maintenue aux dates prévues, et quoi qu'il arrive.

Pour le seuil de Cabanac (Sainte-Eulalie d'Olt) : études en 1989-1990, travaux en 1991.

Pour le barrage du Cros (Saint-Laurent d'Olt) : études en 1990-1991, travaux en 1992-1993.

— E.D.F. payera aux collectivités locales les taxes et redevances prévues pour le barrage, (même si celui-ci n'était pas construit) à partir de 1999.

— Le problème du désenclavement routier, entre Saint-Geniez d'Olt et Saint-Laurent d'Olt ne concerne pas E.D.F. L'Entente Interdépartementale a promis d'aider à ce désenclavement. 250.000 F pour un crédit d'études ont été votés. Un dossier est en préparation.

E.D.F. maintient son engagement : il construira le pont à hauteur de Pomayrols dès que le bar-